

# Institut de Chimie de Clermont-Ferrand

## ICCF - UMR 6296



### Compte rendu du Conseil de l'UMR 6296

#### Séance du jeudi 26 janvier 2023, 12h30

#### Amphi Remi

**Présents :** K. BALLERAT, P.O. BUSSIERE (arrivée 12h45), F. CHARNAY-POUGET, M. COLIN, M. DEFOIS, M. DUBOIS, S. DUCKI, T. GEFFLAUT, L. HECQUET (départ 14h05), L. JOUFFRET, F. LEROUX, G. MAILHOT, P. MALFREY, A. POTDEVIN, O. ROY, S. THERIAS, G. VOYARD

**Absents excusés :** M. BRIGANTE, C. VICHERY, J.M. NEDELEC

#### **Ordre du jour :**

1. Validation de la proposition du CR de CU du 15/12
2. Debriefing COS
3. Dotation CNRS
4. Convention UCA CNRS
5. Divers
6. Questions des collègues

#### **1. Approbation du CR du CU du 24 novembre 2022**

Approuvé : 15            contre : 0            abstention : 2

#### **2. Debriefing COS**

Le COS a duré 1h15 en distanciel comme prévu. Les membres experts ont rappelé leur rôle : nous obliger à prendre du recul, bien analyser nos originalités et nos spécificités et définir le positionnement et la stratégie du laboratoire. Les membres du COS ont apprécié le fonctionnement actuel de l'institut avec des axes transverses et ont bien compris le fait qu'il n'y ait pas de moyens dans ces axes, qui fonctionnent sur des échanges entre les équipes. Du côté de la direction, le retour fait par le COS est celui qui était attendu : conseils et avis donnés par les membres experts.

Ils ont indiqué ce qu'ils souhaitent voir pour le prochain COS des 26 et 27 juin 2023 :

#### **Activité de recherche :**

- Faire un organigramme pour montrer les forces vives des thèmes.

---

Chimie 7 - 24, avenue Blaise Pascal, TSA 60026 CS 60026, 63178 AUBIERE Cedex – France

: (33) 04 73 40 71.25 : [direction.iccf@uca.fr](mailto:direction.iccf@uca.fr) <https://iccf.uca.fr>

- Positionnement comme la fiche COM avec le suivi et les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets (bien apprécié par les experts)
- Préciser la temporalité des actions de recherche (moyen ou long terme)
- Factoriser les actions sur les projets (les ANR ne sont qu'un moyen de financement et ne doivent pas se substituer aux projets de recherche)
- Reprendre le SWOT par équipe effectué pour l'HCERES et le mettre à jour.
- Mettre en avant la concurrence (nationale et internationale) et l'évolution de l'équipe (modèle fiche COM), cela permet de voir la projection de l'équipe selon elle, à moyen ou long terme (bien apprécié par les experts).
- Les activités inter-thèmes ou inter-équipes peuvent être indiquées mais pas forcément mises en exergue.

#### **Faits marquants récents :**

- Mentionner le positionnement à l'international (conférences invitées...)
- Recenser cinq productions cœur de cible de chaque équipe : montrer le gain de connaissance sur lequel l'équipe veut s'appuyer sur l'avenir (pas forcément un article à fort facteur d'impact mais aussi un brevet, un logiciel, une expertise...)
- L'analyse des articles (modèle fiche MI) a été bien appréciée.
- La liste des publications n'est pas à fournir : Ils la consulteront sur le site internet du laboratoire qui doit donc régulièrement être mis à jour.
- Indiquer comment les tutelles et la Région s'inscrivent dans le positionnement de l'équipe.
- Indiquer la prévision des équipements (à la charge du DU).

Ces points permettent de voir si le travail de l'équipe se maintient, ou alors s'il y a un gain ou une perte d'activité.

#### **Idée des membres experts :**

- Ils souhaitent qu'un des faits marquants sur un sujet en cours soit exposé par un ou une doctorant/doctorante.
- Montrer ce qui sera anticipé comme sujets sensibles dans 5/10 ans.
- Ils souhaitent voir le projet de recherche du nouveau recruté CNRS.
- Recenser les futurs HDR et leur faire co-diriger des thèses (+ allègement enseignement)

Ce document doit être contraint (4 à 5 pages maximum par équipe), le surplus sera mis en annexe ou bien indiqué par un lien intranet du laboratoire. Il faudra penser à expliquer tous les acronymes employés. Ce document est attendu pour début juin. Un template sera envoyé après validation de F. LEROUX avec les responsables d'axes et en CD.

### **3. Dotation CNRS**

Les coûts de fonctionnement ont beaucoup augmenté, ce qui entraîne une diminution de 1.7% de la dotation annuelle pour l'institut qui s'élève à 138 915 euros pour l'année 2023.

La dotation globale reste identique voire supérieure à l'année précédente avec un montant sensiblement similaire pour l'UCA et de 15% supérieur pour Clermont Auvergne INP.

#### 4. Convention UCA CNRS

D'après la convention UCA CNRS pour la période 2021/2026, le CNRS et l'UCA sont les tutelles principales de l'institut et le CHU est la tutelle secondaire. Sigma Clermont n'est pas mentionné car l'établissement appartient à l'EPE (établissement public expérimental) UCA.

Le CNRS est mandataire unique, ce qui signifie qu'il possède la propriété intellectuelle.

Remarque LJ : Le **point 2.4 Dispositions relatives aux publications et à leur signature** de la convention est à ajouter dans le RI. Si l'un des auteurs est de l'UCA ou l'INP, on ajoute l'INP

Question LJ : **Point 4.2 Contribution aux frais liés aux contrats** : « une contribution aux frais liés aux contrats au taux de 16% est appliquée sur le montant perçu au titre des contrats ». Est-ce que l'on sait comment ces 16% vont évoluer au niveau des plateformes ?

Réponse : pour l'instant les partages UCA/CNRS sont en cours de discussion, il faut attendre de voir comment cela se met en place en 2023 pour avoir le recul nécessaire

#### 5. Divers

- Lettre des collègues par rapport à la CPJ INP/ICCF – envoyée : une réponse sera envoyée prochainement. Retour mois de mars pour les 12 demandes CPJ. Le maximum était de 12, il y en aura probablement moins, 7 ou 8.
- Faits marquants : à faire remonter pour le 31 janvier 2023. Demande d'un fait marquant incontournable en 2022 pour l'unité. Après discussion, F.L. fera remonter comme fait marquant la parution de l'article « Alternative RNA splicing modulates ribosomal composition and determines the spatial phenotype of glioblastoma cells » paru dans le journal Nature Cell Biology à facteur d'impact 28.8 par l'équipe COM.
- UCA Partner a contacté l'institut par rapport à la nouvelle convention UCA CNRS pour savoir comment il souhaitait répartir ses plateformes UCA Partner en termes de gestion entre CNRS et UCA. Pour l'instant, toutes les plateformes UCA Partner étaient gérées par l'UCA. Lors d'une réunion avec les responsables des plateformes UCA Partner, il a été décidé que seule la plateforme DRX passera sur le CNRS. Un point est prévu avec Carole fin février pour voir comment mettre cela en place. Une fois passée sur la gestion CNRS, la plateforme disposera d'une tarification auditable. Cela pourra entraîner une augmentation des tarifs. La tarification du service DRX permettra de mieux prévoir les budgets dans les différents projets car elle dépendra de la source du financement. Cette tarification sera basée sur les dépenses du service sur l'année précédente.
- AG le 02/02/2023
- Réunion des DU du site le 25/01 : questions sur la LPR (loi programmation recherche) : demandes de rehausse sur site hébergeur. Au niveau de l'IdS, il y a eu un poste en section 63 et un poste au LMV en section 27. Sur la campagne emploi 2020, il y a à nouveau 10 postes par an au niveau du site. Un conseil d'administration se tiendra le 10 mars pour décider des sections pour proposer des promotions pour 2023 mais ces discussions ont déjà commencé et cela concernera des sections en déficit. A partir de 2024/2025, il y aura toujours 10 postes voire 15 postes en 2025. L'attribution ne sera plus purement mécanique en termes de sections mais il faudra aussi vérifier sur des critères plus individualisés s'il y a des manquements au niveau des unités. Les composantes et les laboratoires seront donc

sollicités. Les postes seront plutôt attribués sur des mérites individuels plutôt que sur des rehausses mécaniques de sections.

- ETAMINE : FL ne reçoit pas les notifications journalières des demandes de mission.

## 6. Questions des collègues

- Collège PAR :

Pas de questions des personnels.

Remarque de Florence CHARNAY-POUGET : demande d'un lieu de convivialité pour tous les personnels de l'institut. Réponse : Cela est compliqué à trouver au niveau de l'ICCF.

Visite du délégué région du CNRS : visite guidée par Xavier (2<sup>ème</sup> étage chimie 6 où fuite d'eau) et salle distillation chimie 4 (mur gondolé).

- Collège non permanent : Mathilde DEFOIS et Marie COLIN ne pourront pas assurer la totalité de leur mandat et donc une réélection des membres élus CDD/Doctorants devra être effectuée. Il faudra voir avec Stéphanie pour connaître la procédure à suivre.

- Collège CH : Pas de remarque.

- Collège ENS-CH :

Concernant la CPJ, les membres du collège demandent si un sondage au sein de tout l'ICCF pourrait être mis en place pour connaître le positionnement de l'ensemble du personnel de manière générale. Réponse : Les CPJ actuelles iront jusqu'à l'horizon 2026/2027, cela est trop lointain.

Remarque au sujet du courriel de Xavier du 13 janvier sur l'utilisation des produits chimiques où un lien vers l'article D4154-1 de Légifrance est donné. Cet article mentionne que l'utilisation par des CDD de fluor, de MnO<sub>2</sub> notamment est interdite. Est-ce que ce courriel concerne l'institut ? Cela fait suite à un incident qui a eu lieu au LMV. Un rappel est fait sur l'utilisation interdite du HF par le collège non-permanent. Le collège souhaitait savoir si cet article s'appliquait à tout le monde où s'il y avait des exceptions pour les laboratoires de recherche. FL répond que cela est censé s'appliquer à tout le monde et c'est ensuite au laboratoire de faire les préconisations d'usage pour éviter ce genre d'incident.

**Fin à 14h15**

**Prochain CU le 23/02/2023**

**Secrétaire : M. DUBOIS**